

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi 1^{er} avril, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du foyer de la commune de SÉGOUFIELLE, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 26 mars 2015

PRÉSENTS : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Josette LECHES, Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Patrick DUBOSC, Bertrand LAHILLE, Anne-Marie GONTAUD, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jacques DUPRÉ, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 2- M. Christophe TOUNTEVICH a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 3- Mme Christel BLASY a donné procuration à M. Philippe NIVERT
- 4- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à M. Jean-Luc DUPOUX
- 5- Mme Marie-Christine CLAIR a donné procuration à Francis IDRAC
- 6- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Mme Angèle THULLIEZ
- 7- Mme Anne-Cécile DELECROIX a donné procuration à Mme Josianne DELTEIL

ABSENTS : Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Christel BLASY, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Évelyne LOMBARD, Jean-Hubert ROUGÉ, Gérard PAUL, Anne-Cécile DELECROIX, Roger HEINIGER, Sophia PETIT.

Monsieur Georges BELOU, Maire de SÉGOUFIELLE, accueille les conseillers communautaires.

Monsieur Francis IDRAC, Président, remercie Monsieur Georges BELOU et procède ensuite à l'appel nominal des délégués communautaires.

Monsieur Lucien DOLAGBENU est nommé secrétaire de séance.

Avant d'aborder le 1^{er} point de l'ordre du jour, le Président félicite les deux nouveaux conseillers départementaux qui ont été élus dimanche dernier et qui participent aux travaux du Conseil communautaire.

ORDRE DU JOUR DU 1^{er} AVRIL 2015

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

1. PERSONNEL.....	3
1.1 Modification du tableau des emplois	3
2. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	4
2.1 Délibération sur le bilan du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Coteaux du Savès	4

1. PERSONNEL

1.1 Modification du tableau des emplois

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire de la nécessité de modifier le dernier tableau des emplois, adopté par délibération du 10/02/2015, afin de prendre en compte les modifications suivantes :

- suppression du poste d'agent de maîtrise pour l'instruction des autorisations des droits du sol,
- création d'un poste d'adjoint technique pour l'instruction des autorisations des droits du sol.

Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaire relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire le 10/02/2015,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer les effectifs du personnel comme suit :

FILIERE	CADRE D'EMPLOIS	EMPLOI	DUREE HEBO	EFFECTIF
ADMINISTRATIVE	ATTACHE	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	35	1
		DIRECTEUR ADJOINT	35	1
		RESPONSABLE POLE FINANCES / RESSOURCES HUMAINES	35	1
		RESPONSABLE POLE TOURISME/SPORT/CULTURE	35	1
		RESPONSABLE DU POLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	35	1
	REDACTEUR	GESTIONNAIRE MARCHÉ PUBLIC	35	1
	ADJOINT ADMINISTRATIF	ASSISTANTE DE DIRECTION	35	1
		ACCUEIL / SECRETARIAT	30	1
		GESTION COMPTABLE	35	1
		GESTION DU PERSONNEL	35	2
		ACCUEIL/SECRETARIAT TOURISME	35	2
		SECRETAIRE POLE PETITE ENFANCE	35	1
		SECRETAIRE MULTI ACCUEIL FONTENILLES	20	1
INSTRUTEUR ADS		35	2	
TECHNIQUE	INGENIEUR	CHARGE DE MISSION SCOT/ PLANIFICATION	35	1
		CHARGE DE MISSION SIG/CARTOGRAPHE	35	1
	AGENT DE MAITRISE	MECANICIEN ATELIER	35	1
		INSTRUCTEUR ADS	35	1
	ADJOINT TECHNIQUE	INSTRUCTEUR ADS	35	1
		ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	35	1
		ENTRETIEN ANIMATION MULTI ACCUEIL FONTENILLES	35	2
ENTRETIEN DES LOCAUX ET CUISINE MULTI ACCUEIL		32	5	
ENTRETIEN ANIMATION MULTI ACCUEIL FONTENILLES		25	1	
ENTRETIEN ACCUEIL BUVETTE REGIE PISCINE	35	9		
CULTURELLE	ASSISTANT SPECIALISE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	INTERVENANT MUSIQUE	35	1
SPORTIVE	OPERATEUR APS	PISCINE	35	1
		SURVEILLANT BAINNADE	35	3
ANIMATION	ADJOINT D'ANIMATION	PISCINE	26	1
		TOURISME	17.50	1
		MULTI ACCUEIL FONTENILLES	32	1
		MULTI ACCUEIL FONTENILLES	35	1

SANITAIRE ET SOCIALE	PUERICULTRICE	DIRECTRICE MULTI ACCUEIL FONTENILLES	35	1
		DIRECTRICE CRECHE	35	1
		RESPONSABLE DU POLE PETITE ENFANCE	35	1
		DIRECTRICE CRECHE FAMILIALE	17.50	1
	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	MULTI-ACCUEIL FONTENILLES	35	4
	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	MULTI-ACCUEIL FONTENILLES	35	1
		ADJOINT DE DIRECTION CRECHE FAMILIALE	17.50	1
AGENTS NON FONCTIONNAIRES	ASSISTANTES MATERNELLES	ACCUEIL A DOMICILE ENFANTS DE 0 A 3 ANS	45	9

- de prévoir les crédits nécessaires au B.P. 2015.

2. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2.1 Délibération sur le bilan du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Coteaux du Savès

Le Président indique que pour poursuivre le travail déjà réalisé sur le SCoT des Coteaux du Savès, approuvé le 15 décembre 2010, nous avons décidé le 10 septembre 2014 de procéder à sa mise en révision.

La loi nous oblige à dresser un bilan de ce SCoT afin de justifier sa mise en révision.

C'est pourquoi, nous sommes réunis ce soir, pour acter ce bilan.

Le Président rappelle les **délais courts** que nous nous sommes fixés :

- **un débat sur le P.A.D.D.** lors du Conseil communautaire du 7 juillet 2015, avec une première réunion publique le mercredi 1^{er} juillet ;
- **une approbation du projet de SCoT arrêté** lors du Conseil communautaire du 10 décembre 2015, avec une réunion publique le mercredi 2 décembre 2015 ;
- une 3^{ème} réunion publique devra également être fixée.

Revenons sur le point à l'ordre du jour de ce soir qui est l'analyse des résultats de l'application du SCoT. M. IDRAC laisse la parole à Monsieur **Pierre ALBERT** du bureau d'études **AMENIS** qui accompagne la C.C.G.T. dans cette procédure.

Monsieur Pierre ALBERT remercie le Président et s'appuie sur le diaporama ci-joint pour présenter les principaux éléments du Bilan du SCoT des Coteaux du Savès.

Ses conclusions sur le document actuel sont les suivantes :

- *la collectivité s'est donnée des objectifs (dans le DOG) qu'elle ne peut pas maîtriser,*
- *il y a un gros manque de lisibilité,*
- *il sera nécessaire d'inscrire des objectifs chiffrés beaucoup plus fins et d'avoir une spatialisation qualitative,*
- *il faudra se doter d'outils pour maîtriser la mise en œuvre du SCoT.*

Suite aux lois successives qui ont été adoptées en matière d'urbanisme, des thématiques nouvelles seront à approfondir à l'occasion de la révision du SCoT :

- *la consommation d'espace et la lutte contre l'étalement urbain,*
- *la biodiversité et la T.V.B.,*
- *les communications électroniques,*
- *la culture, la qualité de vie et le tourisme.*

Monsieur LONGO est peiné de l'analyse qui a été faite par Monsieur Pierre ALBERT et il ne partage pas son sentiment quand il indique que l'écriture du SCoT actuel est difficile d'accès. L'orateur pense que cela vient du fait qu'il a fait partie des élus qui ont participé à toutes les étapes du SCoT.

M. LONGO estime de manière plus générale que les collectivités sont dans une spirale infernale. Entre les P.L.U. et le SCoT, les élus sont en permanence dans des procédures de révision des documents d'urbanisme.

Monsieur ALBERT partage ce sentiment mais indique que le calendrier idéal n'existe pas. Il dit que les élus n'ont pas le choix car s'ils ne font rien, le territoire tombera en constructibilité limitée. Il trouve même que le calendrier entre la révision du SCoT et celui du groupement de commandes relatif à la mise en compatibilité des P.L.U. s'articule plutôt bien.

Monsieur LONGO estime également que sur le paragraphe du logement social, le SCoT est très clair et fixe des objectifs ambitieux pour notre territoire, mais regrette que les bailleurs sociaux soient si lents à réaliser leurs opérations.

Monsieur ALBERT estime que la production du logement social devra être à nouveau abordée car la définition du logement « aidé » tel que défini dans le SCoT ne correspond pas à la définition du logement social de l'État.

M. ALBERT profite de ce moment pour indiquer que les questions relatives au logement social, à la consommation de l'espace et la densité devront être revues et corrigées pour que le SCoT réponde bien aux exigences de mixité sociale et de développement durable préconisées par le législateur.

M. MARQUIÉ estime que la démarche et la méthodologie proposées par le bureau d'études Amenis est intéressante car elles mettent le bilan en perspective. Il trouve des similitudes avec le magistrat de la Chambre Régionale des Comptes quand M. ALBERT indique que notre territoire « subit les évolutions et ne les pilote pas ». Le rapport de la C.R.C. disait que la C.C.G.T. avait subi les transferts de compétence et ne les avait préparés.

La notion de capacité du territoire devra être questionnée lors des prochains ateliers qui vont permettre de définir les objectifs démographiques en fonction des équipements (écoles, routes...), de la ressource en eau, du nombre et de la diversité de la production de logements.

Monsieur ALBERT partage cette analyse et qualifie le territoire de la C.C.G.T. « de rentier », car jusqu'à présent la Gascogne Toulousaine a bénéficié de sa situation géographique (proximité du bassin d'emploi de l'aéronautique, pas de problème environnementaux), du dynamisme démographique, et des finances positives.

M. LAHILLE signale que les projets collectifs devront également être étudiés en fonction des finances publiques qui sont de plus en plus contraintes. En se servant de l'exemple de la Gabare, il indique également que la lourdeur administrative est un frein à la bonne réalisation des projets.

Le Président propose que le conseil prenne acte de ce bilan.

Le conseil communautaire prend acte de la présentation du bilan et engage la phase d'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT.

Le secrétaire de séance,


Lucien DOLAGBENU

Le Président,


Francis IDRAC

